

AR PREFECTURE

016-211602362-20181214-D\_2018\_11-13-DP  
Reçu le 19/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :  
D\_2018\_11\_13

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Décembre 2018

Présents : 19

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 20

**Objet : Convention de  
stérilisation et d'identification  
des chats errants sur le  
territoire - Fondation 30  
millions d'amis**

**Pouvoirs :**

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association 30 Millions d'Amis a notifié à la commune la résiliation de la convention actuelle et a formulé une proposition d'une nouvelle convention pour les campagnes de stérilisation des chats errants.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

A la suite d'un questionnaire d'évaluation demandé par la fondation, une nouvelle convention a été présentée. Cette convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée. Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la commune de Mouthiers-Sur-Boëme. Cette convention détermine :

- L'expression des besoins de la commune de Mouthiers-Sur-Boëme ;
- Les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et d'identification par la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune de Mouthiers-Sur-Boëme ;
- Les obligations de la commune de Mouthiers-Sur-Boëme et de la Fondation 30 Millions d'Amis.

La commune de Mouthiers-Sur-Boëme s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis une participation, sous forme d'acompte et à hauteur de 50 %, aux frais de stérilisations et de tatouages (en fonction du nombre de chats recensés dans le questionnaire : 20). La Fondation 30 Millions d'Amis règlera directement le(s) vétérinaire(s) choisi(s) par la commune de Mouthiers-Sur-Boëme sur présentation des factures du(des) praticien(s).

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** la convention relative aux campagnes de stérilisation des chats errants avec la fondation 30 Millions d'Amis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à choisir un vétérinaire partenaire de la campagne et à prendre en charge financièrement les actes vétérinaires correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la délibération.

**Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 14/12/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 19 DEC. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET.

